

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ STAY PUT

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Revision No. 1.4

Date d'impression 30/04/2021

Date de création 02/02/2015

Date de révision 29/12/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom du produit STAY PUT
Code du produit 11000669B1 (CLP)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Couche protectrice.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.
198 Avenue de France,
75013 Paris
Tél: 01.64.44.51.60
Adresse e-mail fratech@nch.com
Site internet www.ncheurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Aérosols: Catégorie 1
Irritation cutanée: Catégorie 2
Irritation oculaire: Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Catégorie 3
H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient ACETONE.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

Informations supplémentaires concernant le danger (UE)

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures dépassant 50 °C.

P260 - Ne pas respirer les brouillards/aérosols.

P280 - Porter des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

Tenir hors de portée des enfants.

A usage professionnel.

2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

| Nom Chimique | No.-CAS | EC N°. | EU - REACH reg number | Weight-% | EU - GHS/CLP | Notes |
|----------------------------------|------------|-----------|-----------------------|-----------|--|-------------|
| ACETONE | 67-64-1 | 200-662-2 | 01-2119471330-49 | 25 - < 50 | Eye Irrit. 2 (H319) (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066) | |
| PROPANE | 74-98-6 | 200-827-9 | 01-2119486944-21 | 10 - < 20 | Press. Gas Flam. Gas 1 (H220) | |
| BUTANE | 106-97-8 | 203-448-7 | 01-2119474691-32 | 10 - < 20 | Press. Gas Flam. Gas 1 (H220) | K |
| XYLÈNE | 1330-20-7 | 215-535-7 | 01-2119539452-40 | 10 - < 20 | Acute Tox. 4 (H312) Skin Irrit. 2 (H315) Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H332) Asp. Tox. 1 (H304) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 3 (H412) | C J P |
| N-BUTYL ACETATE | 123-86-4 | 204-658-1 | 01-2119485493-29 | 5 - < 10 | STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 3 (H226) (EUH066) | |
| 316 STAINLESS STEEL FLAKE POWDER | 65997-19-5 | 266-048-1 | . | 3 - < 5 | - | A,E A A,E,1 |
| CHINA CLAY | 1332-58-7 | 310-194-1 | . | 1 - < 3 | - | |

Ce mélange contient des substances ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires. Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

EU notes

Note K - La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0.1% w/w 1,3-butadiène

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation

En cas d'exposition à de fortes concentrations d'aérosols, aller à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Sels d'oxydes métaux alcalins.

Le matériel peut créer des conditions glissantes. Container sous pression. Extrêmement inflammable. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection. Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau pour éviter l'explosion.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ventiler la zone. En raison de la nature de l'emballage aérosol, un déversement important est peu probable. Pour un petit déversement, porter des vêtements protecteurs appropriés, ventiler la zone, absorber avec un matériau inerte et transférer tout le matériel dans un récipient étiqueté en vue de son élimination. Faites attention, les déversements peuvent être glissants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Insoluble dans l'eau et flotte à la surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section. Lors de l'utilisation d'un chiffon pour essuyer de petites fuites, éliminer ce dernier de manière à éviter tout risque d'incendie.

Méthodes de nettoyage

Pour les résidus non volatils : Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7, 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

| Nom Chimique | Union Européenne | Royaume Uni | France | Allemagne | Belgique |
|----------------------------------|------------------|---|--|--|--|
| ACETONE | | STEL: 1500 ppm STEL: 3620 mg/m ³ TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ | TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m ³ | AGW: 500ppm AGW: 1200mg/m ³ Peak: 1000ppm Peak: 2400mg/m ³ TWA: 500ppm TWA: 1200mg/m ³ BGW: 80mg/L | 1000 ppm STEL; 2420 mg/m ³ STEL 500 ppm TWA; 1210 mg/m ³ TWA |
| PROPANE | | | | AGW: 1000ppm AGW: 1800mg/m ³ Peak: 4000ppm Peak: 7200mg/m ³ TWA: 1000ppm TWA: 1800mg/m ³ | 1000 ppm TWA (gas, as Aliphatic hydrocarbons [alkanes C1-4]) 1000 ppm TWA |
| BUTANE | | STEL: 750 ppm STEL: 1810 mg/m ³ TWA: 600 ppm TWA: 1450 mg/m ³ | TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ | AGW: 1000ppm AGW: 2400mg/m ³ Peak: 4000ppm Peak: 9600mg/m ³ TWA: 1000ppm TWA: 2400mg/m ³ | 1000 ppm TWA (gas, as Aliphatic hydrocarbons [alkanes C1-4]) 1000 ppm TWA |
| XYLÈNE | | STEL: 100 ppm STEL: 441 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m ³ Skin | TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³ Skin | AGW: 100ppm AGW: 440mg/m ³ Peak: 200ppm Peak: 880mg/m ³ TWA: 100ppm TWA: 440mg/m ³ Skin BGW: 2000mg/L | 100 ppm STEL; 442 mg/m ³ STEL 50 ppm TWA; 221 mg/m ³ TWA |
| N-BUTYL ACETATE | | STEL: 200 ppm STEL: 966 mg/m ³ TWA: 150 ppm TWA: 724 mg/m ³ | TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 940 mg/m ³ | AGW: 62ppm AGW: 300mg/m ³ Peak: 200ppm Peak: 960mg/m ³ TWA: 100ppm TWA: 480mg/m ³ | 200 ppm STEL; 964 mg/m ³ STEL 150 ppm TWA; 723 mg/m ³ TWA |
| 316 STAINLESS STEEL FLAKE POWDER | | | TWA: 0.002 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ | AGW: 0.005mg/m ³ AGW: 0.03mg/m ³ AGW: 0.2mg/m ³ AGW: 0.02mg/m ³ AGW: 0.05mg/m ³ Peak: 1.6mg/m ³ Peak: 0.16mg/m ³ Peak: 0.4mg/m ³ Peak: 4mg/m ³ TWA: 0.2mg/m ³ TWA: 0.02mg/m ³ TWA: 0.1mg/m ³ TWA: 2mg/m ³ Skin | 0.01 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³ STEL (as Zr) 0.15 mg/m ³ TWA (dust and fume) 0.002 mg/m ³ TWA (as Be) 0.2 mg/m ³ TWA (as Mn) 0.2 mg/m ³ TWA (as Se) 1 mg/m ³ TWA (as Y) 5 mg/m ³ TWA (as Zr) |
| CHINA CLAY | | STEL: 6 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ | | 2 mg/m ³ TWA (alveolar fraction) |

| Nom Chimique | Autriche | Suisse | Romania |
|--------------|--|--|---|
| ACETONE | STEL: 2000 ppm STEL: 4800 mg/m ³ | STEL: 1000 ppm STEL: 2400 mg/m ³ | 500ppm TWA 1210mg/m ³ TWA |

| | | | |
|----------------------------------|---|---|---|
| | TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ | TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ | |
| PROPANE | STEL: 2000 ppm STEL: 3600 mg/m ³ TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³ | STEL: 4000 ppm STEL: 7200 mg/m ³ TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³ | 1000ppm STEL 1800mg/m ³ STEL 1000mg/m ³ STEL 778ppm TWA 1400mg/m ³ TWA 700mg/m ³ TWA |
| BUTANE | STEL: 1600 ppm STEL: 3800 mg/m ³ TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ | STEL: 3200 ppm STEL: 7200 mg/m ³ TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ TWA: 1000 ppm | 1000mg/m ³ STEL 700mg/m ³ TWA |
| XYLÈNE | STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ | Skin STEL: 200 ppm STEL: 870 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ | 100ppm STEL 442mg/m ³ STEL 50ppm TWA 221mg/m ³ TWA |
| N-BUTYL ACETATE | STEL: 100 ppm STEL: 480 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 480 mg/m ³ Ceiling: 100 ppm Ceiling: 480 mg/m ³ | STEL: 200 ppm STEL: 960 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 480 mg/m ³ | 200ppm STEL 950mg/m ³ STEL 150ppm TWA 715mg/m ³ TWA |
| 316 STAINLESS STEEL FLAKE POWDER | Skin STEL: 4 mg/m ³ STEL: 0.4 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ STEL: 1.6 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³ | Skin STEL: 0.8 mg/m ³ STEL: 0.16 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³ TWA: 0.002 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 0.02 mg/m ³ | 0.2mg/m ³ STEL 10mg/m ³ STEL 0.5mg/m ³ STEL 0.15mg/m ³ TWA 0.002mg/m ³ TWA 0.2mg/m ³ TWA 0.05mg/m ³ TWA 0.1mg/m ³ TWA 5mg/m ³ TWA |
| CHINA CLAY | | TWA: 3 mg/m ³ | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle conformément au Règlement (UE) 2016/425.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 14387 (vapeurs organiques). Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Alcool de polyvinyle. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

| | | | |
|---|-------------------------------|---|-------------------------------|
| Aspect | Argenté | Densité | 1.09 |
| État physique | Liquide | Solubilité | Insoluble dans l'eau |
| Odeur | Solvant | Température d'auto-inflammabilité | Données non disponibles |
| pH | Non applicable. | Viscosité | Légèrement visqueux |
| Point/intervalle de fusion | Pas d'information disponible. | Propriétés explosives | Pas d'information disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | -10 °C | Propriétés comburantes | Pas d'information disponible. |
| Point d'éclair | < -50 °C | Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) | 86.6 % |
| Taux d'évaporation | Pas d'information disponible. | | |
| Limites d'inflammation dans l'air en % | Pas d'information disponible. | | |
| Pression de vapeur | Pas d'information disponible. | | |
| Densité de vapeur | Pas d'information disponible. | | |

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Réceptacle sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Sels d'oxydes métaux alcalins.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

| Nom Chimique | DL50 oral | DL50 dermal | LC50 (CL50) par inhalation |
|-----------------|-----------------------|--------------------------|---------------------------------------|
| ACETONE | = 5800 mg/kg (Rat) | > 15700 mg/kg (Rabbit) | = 50100 mg/m ³ (Rat) 8 h |
| PROPANE | | | > 800000 ppm (Rat) 15 min |
| BUTANE | | | = 658 g/m ³ (Rat) 4 h |
| XYLÈNE | = 3500 mg/kg (Rat) | < 2000 mg/kg (Rabbit) | = 29.08 mg/L (Rat) 4 h |
| N-BUTYL ACETATE | = 10768 mg/kg (Rat) | > 17600 mg/kg (Rabbit) | = 390 ppm (Rat) 4 h |
| CHINA CLAY | > 5000 mg/kg (Rat) | > 5000 mg/kg (Rat) | |

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets écotoxicologiques

Contient une/des substance(s) connue(s) dangereux(es) pour l'environnement aquatique.

| Nom Chimique | Toxicité pour les poissons | Daphnie | Toxicité pour les algues |
|--------------|---|---|---|
| ACETONE | LC50 4.74 - 6.33 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 6210 - 8120 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 8300 mg/L Lepomis macrochirus 96 h | 12600 - 12700: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 10294 - 17704: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static | |
| XYLÈNE | LC50 30.26-40.75 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50 = 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 19 mg/L Lepomis macrochirus 96 h | 0.6: 48 h Gammarus lacustris mg/L LC50 3.82: 48 h water flea mg/L EC50 | EC50 = 11 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h |

| | | | |
|-----------------|--|------------------------------------|--|
| N-BUTYL ACETATE | LC50 = 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h | 72.8: 24 h Daphnia magna mg/L EC50 | EC50 = 674.7 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h |
| | LC50 17-19 mg/L Pimephales promelas 96 h | | |
| | LC50 = 100 mg/L Lepomis macrochirus 96 h | | |
| | LC50 = 62 mg/L Leuciscus idus 96 h | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour la/les substance (s) du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable due à la haute volatilité du produit. Information sur les composants ci-dessous.

| Nom Chimique | log Pow |
|-----------------|---------|
| ACETONE | -0.24 |
| PROPANE | 2.3 |
| BUTANE | 2.89 |
| XYLÈNE | 3.15 |
| N-BUTYL ACETATE | 1.81 |

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Ce mélange est volatil et s'évaporera rapidement dans l'air si mise à l'air libre.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Ne pas exposer à la chaleur, aux flammes, étincelles ou source d'ignition. Ne pas percer ou brûler même après usage. Vider les restes. Les emballages vides doivent être recyclés, retraités ou détruits. Recycler selon la réglementation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

16 05 04 Gaz en récipient à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

15 01 10* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

IMDG/IMO

| | |
|--------------------|---------------------|
| N° ONU | UN1950 |
| Nom d'expédition | Aerosols, Flammable |
| Classe de danger | 2.1 |
| Groupe d'emballage | - |
| No EMS | F-D, S-U |

ADR / RID

| | |
|-------------------------|--------|
| N° ONU | UN1950 |
| Classe de danger | 2.1 |
| Groupe d'emballage | - |
| Code de classification | 5F |
| Quantité limitée | 1 L |
| Catégorie (Code tunnel) | 2 (D) |

IATA/ICAO

| | |
|--------------------|--------|
| N° ONU | UN1950 |
| Classe de danger | 2.1 |
| Groupe d'emballage | - |
| Code ERG | 10P |

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Le mélange est classé comme dangereux conformément à la directive 1999/45/CE. La directive 2009/2/EC selon la 31^{ème} adaptation de la directive 67/548/EEC (produits dangereux) a été prise en compte.

Autres informations réglementaires

Ce produit contient des substances réglementées par le règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes, ainsi que les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné. S'il vous plaît regardez.

Code l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités Tableaux des maladies professionnelles :

| Nom Chimique | RG |
|----------------------------------|--|
| ACETONE | RG 84 |
| PROPANE | RG 84 |
| BUTANE | RG 84 |
| XYLÈNE | RG 4bis, RG 84 RG 9 RG 5, RG 14, RG 15, RG 15bis, RG 20bis RG 84 |
| N-BUTYL ACETATE | RG 84 |
| 316 STAINLESS STEEL FLAKE POWDER | RG 65, RG 70 RG 33 RG 37, RG 37bis RG 75 RG 1 |

Classification WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon AwSV-Verordnung

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

SECTION 16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H220 - Gaz extrêmement inflammable. H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H312 - Nocif par contact cutané. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Sur la base des résultats d'essais. H222 - Aérosol extrêmement inflammable. Méthode de calcul. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Préparé par Austen Pimm

Date de création 02/02/2015

Date de révision 29/12/2020

Revision summary

Sections de la FdS mise-à-jour : 15 16

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungskategorie (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques
STEL: Limite d'exposition à court terme
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)
NGV: Moyenne pondérée dans le temps
AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité